



**PREFET
DE LA CHARENTE-MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Délégation Mer et Littoral
Unité Cultures Marines**

CAHIER

ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP_MN_SEPT_2025

du 13/09/2025 au 13/10/2025

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

☐ la Mairie de :

☐ le Service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 13/09/2025 au 13/10/2025 dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

☐ N'ont pas fait l'objet d'observations

☐ Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à , le